

Pour donner un exemple, permettez-moi de citer un fonctionnaire qui a parlé du processus de dotation en personnel devant le comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration. Voici ce qu'il avait à dire:

Monsieur le président, nous avons élaboré un processus de dotation en personnel à l'intérieur du ministère selon lequel tous les employés du ministère sont admissibles aux postes dont on estime que les titulaires doivent être bilingues pour remplir leurs fonctions. Lorsqu'un candidat unilingue est jugé le plus compétent à la suite d'un concours et qu'on ne trouve pas de candidat bilingue assez compétent, l'unilingue est nommé à ce poste...

Cela n'indique-t-il pas qu'un unilingue ne peut espérer obtenir un emploi que dans les cas exceptionnels où aucun candidat bilingue convenable n'est disponible? En pratique, personne ne peut reprocher à un chef de tenter de pourvoir un poste au plus tôt.

La loi sur les langues officielles a suscité énormément de désunion et de division. Dans le cas de la présente résolution, nous nous soucions des incidences de la loi sur les fonctionnaires déjà en place. Or, j'ai toujours prétendu que pour rendre tous les fonctionnaires bilingues, nous n'aurions qu'à mettre tous unilingues à leur retraite, et même alors nous aurions réussi davantage. Les Canadiens unilingues commencent lentement et sûrement à comprendre que la fonction publique à Ottawa leur est interdite. Les unilingues de l'Ouest constatent qu'Ottawa ne leur fait guère de place. Il y a ceux qui préconisent que la langue seconde devrait être enseignée davantage dans les écoles partout au pays, mais il est certain que dans l'Ouest, il y a peu de motif d'apprendre le français comme langue seconde. Dans ma région, pour chaque personne qui va au Québec, il y en a 20 qui se rendent au Mexique, de sorte que s'il existe un motif d'apprendre une langue seconde, la préférence irait à l'espagnol. Dans le domaine international, le français est relativement peu usité comparativement au russe, à l'allemand, et, je suppose éventuellement, aux langues orientales.

Nous pouvons prévoir que dans l'ouest du Canada, l'enseignement et l'usage du français comme langue seconde enregistreront un déclin graduel. Ce pourrait être regrettable, mais je ne crois pas que cette tendance puisse être inversée, et en vérité, il serait peu logique de s'y appliquer. A cause de la loi sur les langues officielles, l'Ouest Canadien se sent plus étranger, plus éloigné d'Ottawa. Monsieur l'Orateur, je voudrais dire que j'appuie l'amendement proposé par mon parti. Je pense qu'il améliorera la résolution et lui donnera un peu de consistance. Telle quelle, la résolution ne vaut pas l'encre qu'il a fallu pour la rédiger.

• (1620)

M. Len Marchand (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, c'est pour moi un honneur que de participer au débat sur cette importante résolution. L'importance de notre débat sur cette question fondamentale du bilinguisme à la Fonction publique ne peut d'ailleurs être exagérée. L'enjeu n'est ni plus ni moins que notre pays, le Canada. C'est avec plaisir que j'ai pu constater le soutien qu'apportent aux principes contenus dans cette résolution les divers groupes représentant la Fonction publique. Je ne peux m'empêcher de croire également que l'affirmation de cette résolution ne pourra qu'ajouter au bien-être et à la bonne volonté au sein de notre régime politique.

Langues officielles

J'ai suivi le débat de très près et avec beaucoup d'intérêt, et j'aimerais féliciter les députés qui se sont si vigoureusement déclarés en faveur de la motion, en particulier le premier ministre (M. Trudeau), le chef de l'opposition officielle (M. Stanfield), le chef du NPD et bien d'autres. Je sais que du côté de l'opposition le député de Rocky Mountain (M. Clark) et le député d'Ottawa-Ouest (M. Reilly) ont demandé pourquoi cette résolution était présentée. Le député de Rocky Mountain a donné à entendre, entre autres, que nous essayions par là de diviser son parti. Monsieur l'Orateur, cela ne peut être plus faux.

Je dirais très sincèrement que j'admire la façon dont le chef de l'opposition officielle s'est conduit à propos de cette question. Il n'est jamais revenu sur sa position. Il n'a pas changé un iota à sa position sur la question du bilinguisme, et je l'en félicite.

En réunissant quelques idées pour vous adresser la parole aujourd'hui, certaines choses me sont venues à l'esprit. D'abord, tout le monde sait que je ne suis ni d'origine française ni d'origine anglaise et que je n'ai donc rien de particulier à défendre. J'ajouterais aussi que j'ai quelques réserves quant à la théorie des deux races fondatrices exprimée par le député de Rimouski (M. Allard) car mes ancêtres connaissaient le Canada bien avant l'arrivée des deux groupes en question.

Une deuxième idée, qui m'a beaucoup inquiété, était surtout pertinente pendant la dernière campagne électorale et son contre-coup immédiat. Nous n'avons pas parlé beaucoup d'unité nationale, de bilinguisme ni des autres liens qui unissent notre pays où il existe de nombreuses différences. Nous supposons naïvement qu'une grande partie des pressions qui avaient engendré la désunion et la méfiance au Canada s'étaient atténuées au cours des ans. En tant que gouvernement et que Parlement, nous n'avons pas montré le véritable esprit ni les faits réels que cache le bilinguisme.

Au cours de ma campagne, j'ai parlé d'unité nationale aussi souvent que j'ai pu. Au cours d'assemblées publiques réunissant tous les candidats, de goûters, de réunions d'hôtels de ville, etc., tout comme le représentant de York-Sud (M. Lewis), j'ai rencontré très peu d'ignorants que l'on pourrait accuser de fanatisme envers le bilinguisme. J'ai toutefois remarqué beaucoup de malentendus quant à l'application du bilinguisme dans la Fonction publique.

Au cours de la dernière législature, la loi sur les langues officielles a été appuyée presque unanimement en 1969. A mon avis cependant, en notre qualité de parlementaires, nous n'avons pas fait preuve des qualités nécessaires pour expliquer au peuple canadien la raison d'être de la loi, telle qu'elle était appliquée. Une situation dans laquelle il existe des malentendus de ce genre est intolérable et ces malentendus s'intensifient peut-être avec les tensions raciales.

Plusieurs autres idées me sont venues à l'esprit. Outre que je ne suis pas d'origine française ni anglaise, je suis Canadien de l'Ouest et ancien fonctionnaire. D'après tout ce que certaines personnes ont dit ces dernières années, je devrais être un des adversaires les plus acharnés du bilinguisme. Or, ce n'est pas le cas. Je pense que la forte majorité des Canadiens appuieraient cette résolution. Mais ceux-ci font rarement la manchette pour la simple raison que leurs opinions positives n'ont pas droit à la manchette.